



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 14857

Discipline : P7140 - Horticulture (P7140)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0692390Y

Nom de l'établissement : EREA Cité Scolaire René Pellet - Lycée d'enseignement adapté des métiers de services aux organisations et de l'artisanat

Commune : VILLEURBANNE

Adresse : 32 rue DE FRANCE 69602 VILLEURBANNE

Courriel : ce.0692390Y@ac-lyon.fr

Description générale du poste

• La cité scolaire René Pellet est un EREA. L'établissement scolarise 221 élèves dont 23 élèves à l'école élémentaire, 39 élèves au collège, 143 au lycée professionnel, 12 apprentis Greta.

Le lycée professionnel est labellisé « Lycée des métiers de l'artisanat et des métiers du tertiaire »

• Les élèves de l'école élémentaire et du collège sont tous déficients visuels et accèdent à l'établissement sur notification de la MDPH. Un service médico-social (SAAAS) pour les élèves déficients visuels est hébergé dans les locaux.

La cité scolaire accueille 68% d'élèves en situation de handicap qui bénéficient de droit à compensation. A ce titre, l'établissement est un PIAL de 33 AESH ; 4 ULIS sont implantées (1 ULIS TFC au collège, 2 ULIS TFC et 1 ULIS TSA au lycée professionnel).

• L'établissement est un établissement ressources pour l'accueil et la scolarisation des élèves neuro-atypiques, des élèves dans les troubles des fonctions visuelles et/ou des fonctions cognitives. L'accessibilité aux savoirs, l'inclusion scolaire et l'ouverture au monde sont les axes forts du projet d'établissement.

Missions

• Enseignement de l'horticulture dans le cadre de la préparation aux CAPA "métiers de l'agriculture"

Compétences requises

• Maîtriser les compétences professionnelles recouvrant l'ensemble de la filière des métiers verts : l'horticulture, le paysagisme, la pépinière, la viticulture.

• Travailler en équipe ; le co-enseignement est souvent privilégié sur les formations CAP. Les modules d'enseignement sont réfléchis et sont co-construits en équipe. Il s'agit de répondre aux exigences du projet pédagogique de la discipline, des examens et de répondre aussi aux exigences des compensations pour les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. De plus la coopération en équipe pluri-catégorielle, avec les AESH et les coordonnateurs ULIS est attendue pour garantir l'accessibilité aux savoirs des élèves en situation de handicap et la mise en œuvre efficace de la compensation.

• Le CAPPEI, certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive est un plus pour ce poste.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.